

LE MYCOPHENOLATE MOFETIL OU CELLCEPT NE FAIT PLUS PARTIE DE LA LISTE DES MEDICAMENTS TIERS PAYANT CONTRE GENERIQUE

Le communiqué inter associatif, en date du 08 août 2012, envoyé à Madame la Ministre de la Santé, Marisol Touraine, a été lu et compris.

Aujourd'hui le Cellcept a été retiré de la liste des médicaments « tiers payant contre générique ».

Les pharmaciens ne sont plus obligés de remplacer le princeps par le générique, même si la mention non substituable n'apparaît pas et le patient continuera de bénéficier du tiers payant. La mesure est applicable immédiatement.

La CNAMTS a adressé l'information à l'ensemble des CPAM mais il faudra quelques temps pour que l'ensemble des pharmaciens soit informé.

Les Associations AIRPC, AIRG-France, Ligue Rein et Santé, et Trans-Forme se réjouissent d'avoir été entendues et de constater que leur démarche a été comprise par les Pouvoirs Publics et ne s'est pas avérée vaine.

Le 17 septembre 2012

Signataires les Présidents suivants :

- Daniel Renault (AIRG France)
- Jean Jacques Huger (AIRPC)
- Michel Raoult (Lique Rein et Santé)
- Olivier Coustère (Trans-Forme)